

N° de division : 01 - Montreal
N° de cour : 500-11-057576-197
N° de dossier: 41-2591273

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9026584 CANADA INC.
(faisant affaires sous le nom « Zéro8 Québec »)

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. **9026584 CANADA INC.** (ci-après la « Débitrice ») fut constituée sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 21 septembre 2014 et a débuté ses activités commerciales en septembre 2014. La Débitrice, faisant affaires sous le nom de Zéro8 Québec, exploitait un restaurant avec un permis d'alcool à partir des locaux situés en la ville de Montréal, province de Québec. L'unique administrateur est M. Dominique Dion, tel qu'il appert au registre des entreprises du Québec.
2. Le 3^e jour de décembre 2019, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de l'article 49 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« la Loi ») auprès du syndic autorisé en insolvabilité, MNP Ltée (« le Syndic ») soussigné.
3. L'unique administrateur de la Débitrice attribue les difficultés financières de la Débitrice à l'impossibilité d'atteindre le seuil de rentabilité. La Débitrice a ensuite, cessé ses opérations à l'été 2018.

SECTION B – Actifs

Description des actifs	Valeur déclarée au bilan statutaire (\$)	Réalisation à ce jour (\$)	Notes
Espèces en banque	250	-	1
Équipements	200	-	1 et 2
	450	-	

Notes :

- 1- Tous ces actifs sont libres de liens.
 - 2- L'unique administrateur nous a informé qu'il a vendu un actif de la Débitrice en janvier 2019 et a utilisé le produit net de cette vente pour rembourser le créancier garanti.
-

SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

4. Le Syndic a obtenu certains livres et registres comptables de la Débitrice.
 5. La date jusqu'à laquelle les registres sont tenus est le 31 août 2017.
 6. Étant donné la valeur minime de l'actif, le Syndic est d'avis qu'aucune mesure conservatoire ne sera mise en place.
 7. Le Syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 8. Il n'y a aucun exercice du commerce par le Syndic.
-

SECTION D - Procédures judiciaires

9. Le Syndic a donné un avis de suspension des procédures dans des dossiers portant les numéros de cour 500-02-238297-191, 500-22-255021-191 et 500-22-242322-173 (dont la partie demanderesse est la CNESST).
-

SECTION E - Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan (\$)	Reçu à date (\$)
Créanciers garantis	-	-
Créanciers privilégiés	-	-
Créanciers non garantis	153 437	12 406
	153 437	12 406

SECTION F - Réclamations garanties

11. À la connaissance du Syndic, il n'y a aucune réclamation garantie.
-

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

12. Le Syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers ordinaires dans ce dossier, puisque la valeur réalisable estimée des actifs est minimale.
-

SECTION H - Opérations sous-évaluées et traitements préférentiels

13. Le Syndic révisera les livres et registres comptables de la Débitrice et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.
-

SECTION I - Autres sujets

14. Le Syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 7 décembre 2019.
15. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession.
16. Le Syndic a reçu un dépôt de tiers pour garantir ses honoraires et déboursés de la présente faillite.
17. Le Syndic agit à titre d'administrateur dans l'affaire de la proposition de consommateur de l'unique administrateur, soit Dominique Dion.

FAIT À MONTRÉAL, ce 20^e jour de décembre 2019.

MNP LTÉE

En sa capacité de Syndic à la faillite de
9026584 CANADA INC.
et non en son nom personnel



Pierre Marchand, M.Sc., CPA, CMA, GIRP, LIT
Vice-président principal